

POUR UNE

AUTO-

ORGANISATION

SYNDICALE

DES

TRAVAILLEUR-EUSE-S

DU SEXE



une décision de Congrès contre l'abolitionnisme des milieux syndicaux



Fin juin a eu lieu notre 10^e Congrès fédéral, lors duquel nous **avons ré-actualisé nos positions sur la question du travail du sexe**, particulièrement du travail du sexe dans nos milieux étudiants.

Dans un milieu syndical majoritairement abolitionniste et putophobe, il est important pour notre fédération d'**affirmer et de publiciser nos revendications anti-abolitionnistes et pro-dépénalisation du travail du sexe**.

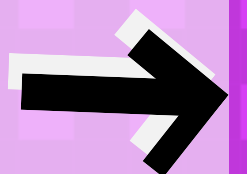


Le contexte politique, légal et social du TdS

La situation des travailleur·euse·s du sexe (TdS) est aujourd'hui **plus que préoccupante**. Ceux-ci ont toujours été parmi les personnes les plus **précaires** et les plus **vulnérables**, et depuis la **loi abolitionniste votée en 2016**, ce problème s'est intensifié.

Cette loi rend en effet **impossible** pour les TdS **d'ouvrir un compte en banque**, de **louer un logement** ou même **d'exercer un autre travail** en plus du TdS.

En février 2026, une proposition visant à "prohiber l'achat de services sexuels virtuels personnalisés et à lutter contre le proxénétisme en ligne" a été adoptée au Sénat. Cette dernière compte appliquer **la pénalisation des clients** au TdS en ligne, sur le même modèle que la loi 2016, sans prendre en compte **les conséquences dévastatrices** que celle-ci a eue sur les travailleur·euse·s du sexe.

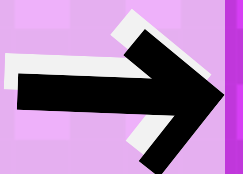


Le contexte politique, légal et social du TdS

Ces loi et proposition de loi s'inscrivent dans le **courant abolitionniste du Travail du Sexe**. Celui-ci, considérant ces activités comme incompatibles avec **la liberté de choisir** et le respect du consentement et appréhendant les TdS comme des victimes du patriarcat à sauver, **souhaite le voir disparaître**.

Concrètement, ces positions s'incarnent dans une **réglementation qui pénalise les clients**, simplement vus comme des **agresseurs** et donc à punir. Or, cette politique est une **pénalisation de fait des travailleur·euse·s du sexe**.

La **chasse aux clients** donne alors un cadre à la **police** pour **harceler les TdS**, elle les force à **travailler dans les pires conditions**, les poussant toujours plus à des **espaces et des pratiques plus dangereuses** et à ne pouvoir rien faire quand iels subissent des violences.



Les travailleur·euse·s du sexe, des travailleuses comme les autres ?

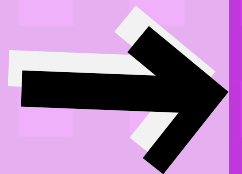
Notre analyse se situe dans le courant syndicaliste d'**auto-organisation** des luttes TdS, **anti-abolitionniste**, **anti-prohibitionniste** et **anti-réglementariste**.

Si le TdS dispose de particularités, il est important de voir les TdS comme **des travailleur·euse·s comme les autres**, qui mettent à disposition leur **force de travail** contre une **rémunération**. C'est un **échange économico-sexuel**.

Cette mise à disposition se fait dans la majorité des cas à **un·e patron·ne**, qui **possède les moyens de production** (plateforme de diffusion pour Onlyfans, matériel de production vidéo pour la pornographie, propriétaire des logements et hotels...).

Un·e **ouvrier·ère** met également son **corps**, **sa force de travail**, à disposition d'un **exploiteur**, d'un patron, d'une production. Pour autant nous ne considérons pas qu'être ouvrier·ère est une chose immorale et inadmissible.

Ce qui est **inadmissible**, ce sont les **conditions** de travail, la **division** du travail ainsi que l'**exploitation** du travail des exploité·e·s par leurs exploiters.



Les travailleur·euse·s du sexe, des travailleuses comme les autres ?

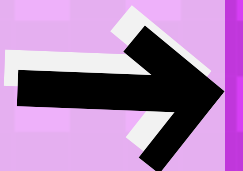
Ce qui différencie notre perception de l'ouvrier et les travailleur·euses du sexe, c'est **la posture morale** ancrée de notre société qui nous empêche d'appréhender le **monde d'un point de vue matérialiste** et qui statue que le **sexe** doit rester un **travail reproductif** (au sens marxiste du terme) **non monayé**.

Or, les TdS s'inscrivent aussi souvent dans un **travail de care** (l'ensemble des activités, essentiellement prises en charge par **les femmes**, qui concernent le fait de **prendre soin** des autres).

Ainsi, morale religieuse mise à part, le TdS est un travail qui peut **s'inscrire dans la même catégorie** que celle des **assistant·e·s de vie**, des personnes qui font le **ménage**, des **cuisinièr·e·s** à domicile...

Par ailleurs, comme beaucoup de **travaux reproductifs**, celui-ci est souvent fait de façon **informelle** et **non déclaré** par des personnes **privées de droits sociaux**.

La dépénalisation permettrait **l'accès plein et entier** au **droit du travail**, incluant par là toutes les **protections** liées par exemple aux **accidents du travail** et à la **médecine du travail**, mais aussi tout particulièrement au **droit syndical**.



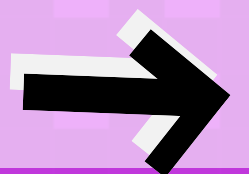
Le que nous défendons : le syndicalisme et l'auto-organisation des TdS

Ainsi, les TdS méritent de pouvoir **s'auto-organiser** en se **syndiquant**. Pour pouvoir lutter pour une **dépénalisation** du TdS, pour leurs **droits** et **contre les oppressions** qu'ils subissent.

En tant que syndicat étudiant, nous sommes très bien placé·e·s pour savoir que **le meilleur moyen de se protéger est de s'organiser collectivement**, en toute autonomie, c'est **le syndicat**.

En ça, **le syndicalisme des TDS** est crucial, il est à la fois un outil de **lutte contre les VSS** mais aussi un outil **d'aide** pour les **personnes sans-papier** et de **solidarité matérielle** et **sanitaire**. Ce syndicalisme doit venir des TDS elleux-même car ce sont elleux les mieux informé·e·s sur ce dont iels ont besoin (quelles ressources, quels soins, quelles protections...) et il existe déjà.

Néanmoins, **il ne peut exister par lui tout seul** : comme dans tous les autres secteurs économiques, la force du syndicalisme, c'est **l'union des syndicats** des ces différents secteurs. C'est aussi pour cela que, étant un syndicat appartenant à une **union interprofessionnelle**, nous devons nous saisir de ce sujet.



Le travail du sexe dans les milieux étudiants

S'il nous semble essentiel de nous positionner et d'agir sur ce sujet, c'est aussi parce que **les étudiant·e·s sont parmi les populations comptant le plus de TdS.**

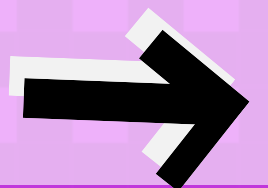
Loin d'une position libérale sur le TdS, nous sommes conscient·e·s que celui-ci est **inévitable** pour certain·e·s d'entre nous à cause de la **paupérisation organisée** des étudiant·e·s qui nous pousse à **travailler à côtés de nos études.**

Certain·e·s étudiant·e·s, en particulier **les plus marginalisé·e·s**, se tournent vers le TdS souvent par manque de solution. Ces étudiant·e·s sont **discriminé·e·s** dans les **services de santé universitaire**, dans **l'accès à l'emploi** après les études, dans les **CROUS** et en cours quand iels n'en sont pas **exclu·e·s.**

De plus, **l'aménagement de l'emploi du temps** en fonction des horaires de travail n'est pas **possible** dans le cas du TdS.

Les étudiant·e·s travailleur·euse·s du sexe doivent alors pouvoir être **défendu·e·s par les syndicats** au même titre que les autres étudiant·e·s.

Nous devons **lutter** et nous **organiser** pour **défendre le droit** des TDS et pour **l'acquisition de nouveaux droits** mais aussi œuvrer à la **fin du système** qui oppresse les étudiant·e·s et les autres travailleur·euse·s.



La lutte pour les droits des TdS se doit d'être une lutte globale

La **pleine agentivité** des TdS ne pourra être garantie que tant que celle-ci sera vue au regard du droit **au même titre que celles des autres salarié·e·s** exploité·e·s par le **système capitaliste et patriarcal**.

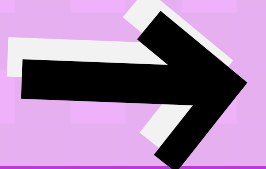
L'abolition du TdS ne doit être voulue que par **l'abolition du travail en général** ainsi que par l'abolition du **patriarcat** dans sa globalité, et toute revendication différenciée pour les TdS ne ferait que **précariser leurs luttes**.

Ne pas permettre l'auto-organisation des TdS, c'est **contribuer aux oppressions** touchant les **minorités opprimées** : les personnes TdS sont souvent au carrefour des oppression : femmes, trans, racisées, pauvres, sans-papier...

L'auto-organisation des TdS est historiquement liée à **l'auto-organisation de ces communautés-même**. Dans les luttes LGBTQIA+, c'est bien **les femmes trans racisées et TdS** qui étaient et sont toujours au cœur de nos luttes.

D'une part, isoler les TdS c'est donc les **isoler des réseaux de support** féministes, trans, antiracistes, etc., contribuant donc à les rendre **d'autant plus vulnérables aux oppressions** qu'elles vivent déjà en plus de la **putophobie**.

D'autre part, c'est couper ces réseaux d'une partie de leur **communauté** et de leur **énergie militante**.





Nos revendications



- **Abrogation** de la loi de pénalisation des clients de 2016 et **fin du modèle abolitionniste**
- **Dépénalisation** du Travail du Sexe
- Ouverture des espaces syndicaux aux travailleur·euse·s du sexe
- Accès des étudiant·e·s TdS à des **services de santé universitaires formés** aux problématiques qui leur sont propres
- Possibilité d'**aménagement des études** au même titre que pour tout autre travail

